



VILLE DE

Ramonville
Saint-Agne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 14 Avril 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 32

Présents ou représentés : 28

Nombre de votants : 28

Numéro
2014/AVR/31

Point de l'ordre du jour
1.4.9

OBJET
**DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS À
L'ASSOCIATION POUR LA
SAUVEGARDE DES
ENFANTS INVALIDES
(A.S.E.I)**

RAPPORTEUR
M. LE MAIRE

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 29/04/2014
L'affichage en mairie le : 29/04/2014
La notification le :

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Lundi 14 Avril 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 8 Avril 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y. SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. J. DAHAN, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, Mme Ch. CHEVALLIER, M. Fr. ESCANDE, M. N. MASSY, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, Mme M. RICHARD.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. J-P. PERICAUD a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI.

Exposé des motifs

Monsieur LE MAIRE précise que cette association a pour vocation d'offrir un cadre d'accueil à des enfants invalides que ce soit en terme d'internat, d'externat, de soins et d'enseignement.

Elle gère plusieurs structures sur la commune.

Il propose au Conseil Municipal de désigner ses représentants :

- Pour le siège social de l'association : Monsieur LE MAIRE
- Pour le Centre Pierre Froment : 1 représentant
- Pour le Parc Saint-Agne : 1 représentant
- Pour le Centre Lestrade : 1 représentant
- Pour le Centre Paul Dottin : 1 représentant

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en avoir délibéré par **24 Voix POUR** et **4 Voix CONTRE** (M. BROT, Mme CABAU, Mme CHEVALLIER, M. ESCANDE) et **4 ABSTENTIONS** (M. AREVALO, Mme ARRIGHI, Mme RICHARD et par procuration M. PERICAUD), désigne en qualité de représentants :

- Pour le siège social de l'association : Monsieur LE MAIRE
- Pour le Centre Pierre Froment : Madame Véronique BLANSTIER
- Pour le Centre Jean Lagarde/Parc Saint-Agne : Madame Claude GRIET
- Pour le Centre Lestrade : Monsieur André CLEMENT
- Pour le Centre Paul Dottin : Madame Gisèle BAUX

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date de la signature : **28/04/2014**
Nom du signataire : **Christophe LUBAC**